

COPIES : M. VUILLEMIN, Y. MUEL, V. MANGEARD, MA GALILEE, C DIEUX
P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, S. GHARBAOUI, P. ANTOINE, S. THIEBAUT, C. STANDO

VILLE DE PULNOY
CR N°2011/28-SA/MAG

Réunion Conseil Municipal du 24 Mars 2011

Étaient présents : MM ROYER FEUILTAINE PICCOLI HEINLY ROYER PICCOLI PERROLLAZ ANDRE HOUDRY BOISSEZ NICOLA BROUSSIER PELTIER CASTELA SIMON GEORGES VULCANO CHABOD FROMENT DUSSIAUX VAGUENEZ OGIEZ DEVITERNE MICHEL JACQUIER-ROUX

Absents excusés :

L. WEHRLÉN a donné pouvoir à M. VULCANO
N. GOUDOUT a donné pouvoir à D. DEVITERNE

Secrétaire : N. CHABOD

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'inscrire deux questions supplémentaires à l'ordre du jour. Il s'agit de questions sans grande importance mais qui nécessitent une décision urgente. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales : pas de remarque.

Approbation du compte rendu de la séance du 27 janvier 2011 : à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2010

G. Nicola présente le compte administratif, section par section et chapitre par chapitre. Comme le prévoit la réglementation, le Maire quitte la séance, ne pouvant participer au vote. D. Feuiltaine prend la présidence et ouvre le débat. Aucune question n'étant soulevée, D. Feuiltaine propose le vote du compte administratif.

Vote : à l'unanimité

Approbation du compte de gestion 2010

G. Nicola donne lecture du compte de gestion.

Vote : à l'unanimité

Affectation des résultats 2010

G. Nicola propose les affectations de résultats de 2010 au budget primitif 2011. D. Deviterne fait remarquer le décalage, au budget 2010 comme à celui de 2009, entre les dépenses prévues et celles réalisées : ce « surdimensionnement » des dépenses a sans doute pour objectif de réaliser des économies et constituer des réserves. L'opposition craint, à ce titre, que ces économies ne profitent pas aux Pulnéens mais servent à compenser la baisse des recettes dues au désengagement de l'Etat, désengagement maintes fois dénoncé par l'opposition. D. Deviterne donne lecture d'un passage du document relatif au Débat d'Orientation Budgétaire du Grand Nancy, mentionnant l'incertitude des recettes liées à la Contribution Economique Territoriale (C.E.T.), remplaçant la Taxe Professionnelle.

Le Maire répond que lors du Débat d'Orientation Budgétaire du Grand Nancy, les recettes liées à la C.E.T. n'étaient en effet pas connues. Depuis, le Grand Nancy a eu connaissance des recettes prévisionnelles, qui seront plus élevées que celles versées au titre de l'ancienne Taxe Professionnelle. Le Grand Nancy sera donc « écrêté », comme le prévoit les textes dans ce cas. Le montant de la dotation de solidarité versé à Pulnoy est donc garanti.

Concernant la remarque des économies et des réserves, le Maire explique qu'un budget avec excédent est tout à fait normal. Un fonds de roulement permet non seulement de réagir face aux aléas mais aussi de couvrir les insuffisances temporaires de recettes de fonctionnement, liées à une perte de population par exemple.

Le Maire poursuit en rappelant que lors du Débat d'Orientation Budgétaire, un document retraçant les prévisions pluriannuelles jusqu'en 2014 a été présenté. Ces prévisions tiennent compte de la baisse de 2% par an et l'on voit clairement que l'excédent de fonctionnement permet d'amortir cette perte de recettes.

L'excédent budgétaire, à Pulnoy, sera consommé progressivement pour affronter la mise aux normes « accessibilité handicapés », pour couvrir le désengagement de l'Etat et des collectivités qui participaient financièrement aux investissements communaux.

Vote : à l'unanimité

Vote du budget primitif 2011

Vote du budget, section de fonctionnement, dépenses :

- chapitre 011 : à l'unanimité
- chapitre 012 : à l'unanimité
- chapitre 042 : à l'unanimité
- chapitre 65 : à l'unanimité
- chapitre 66 : à l'unanimité
- chapitre 67 : à l'unanimité
- chapitre 022 : à l'unanimité
- chapitre 023 : à l'unanimité

Section de fonctionnement, recettes :

- chapitre 70 : à l'unanimité
- chapitre 73 : le Maire précise que le budget prend en compte des bases d'imposition prévisionnelles, et que celles-ci seront réajustées. A l'unanimité
- chapitre 74 : à l'unanimité
- chapitre 75 : à l'unanimité
- chapitre 77 : le Maire propose au Conseil Municipal de stopper le recours contre l'Etat concernant la non-compensation de la prise en charge, par la commune, de l'établissement des cartes nationales d'identité et des passeports. En effet, une loi a été promulguée octroyant une somme forfaitaire pour les communes. Le Conseil Municipal donne son accord. Vote du chapitre : à l'unanimité
- chapitre 013 : à l'unanimité
- chapitre 042 : à l'unanimité

Section d'investissement, dépenses :

- opération 13 : à l'unanimité
- opération 14 : D. Deviterne demande si la baisse des investissements dans les écoles entre 2010 et 2011 signifie une volonté moindre d'investir dans ces bâtiments. Le Maire répond que ce qui devait être réalisé a été réalisé et que la municipalité a toujours beaucoup investi dans les écoles. Les investissements sont programmés à hauteur des besoins. A l'unanimité

JM Michel demande pourquoi le montant des restes à réaliser ne correspond pas à la différence entre le prévisionnel et le réalisé. Le Maire répond que les restes à réaliser correspondent précisément aux factures à payer. Les mises en concurrence des entreprises ont parfois permis d'obtenir des marchés inférieurs aux montants estimés.

- opération 13 : à l'unanimité
- opération 14 : à l'unanimité
- opération 15 : à l'unanimité
- opération 16 : à l'unanimité
- opération 17 : à l'unanimité
- opération 18 : à l'unanimité
- opération 19 : à l'unanimité
- opération 20 : à l'unanimité
- opération 21 : à l'unanimité
- opération 23 : à l'unanimité
- opération 24 : à l'unanimité
- chapitre 21 : à l'unanimité
- chapitre 23 : à l'unanimité
- chapitre 16 : à l'unanimité
- chapitre 020 : à l'unanimité
- chapitre 040 : à l'unanimité

Section d'investissement, recettes :

- chapitre 13 : à l'unanimité
- chapitre 10 : à l'unanimité
- chapitre 024 : à l'unanimité
- chapitre 040 : à l'unanimité
- chapitre 001 : à l'unanimité

Fiscalité locale : vote des taux 2011

D. Feuiltaine propose l'augmentation de 2% sur la fiscalité locale.

D. Deviterne souligne que l'augmentation des impôts est légitime. Pour lui, le discours entendu régulièrement de volonté de baisser les impôts n'a pas lieu d'être. L'augmentation de l'impôt est un geste de solidarité entre les différentes représentations de la société. L'impôt permet une redistribution des richesses.

Le Maire est d'accord sur le principe et fait remarquer qu'à Pulnoy, la volonté municipale est de lever l'impôt pour satisfaire les besoins de la population. On ne lève pas l'impôt pour lever l'impôt.

D. Deviterne souligne l'importance d'avoir une explication pédagogique sur le rôle des augmentations d'impôts vis-à-vis de la population.

Le Maire répond que l'augmentation d'impôts ne doit se faire que dans la limite du juste nécessaire.

Vote : à l'unanimité

Bilan de l'exercice 2010 sur la politique foncière de la commune

JM Heinly donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

Travaux d'accessibilité « handicapés » et « économies d'énergie » dans les bâtiments publics : demande de subvention au titre de la DGE-DETR

D. Feuiltaine donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

Travaux d'accessibilité « handicapés » et « économies d'énergie » dans les bâtiments publics : demande de subvention au Conseil Général

D. Feuiltaine donne lecture du projet de délibération.

Le Maire rappelle l'incertitude de l'enveloppe d'aides aux communes liée au changement de mandature au Conseil général.

G. Nicola demande pourquoi le montant des travaux figurant dans la demande de subvention au Conseil général n'est pas identique à celui de la demande au titre de la DETR.

Le Maire répond que certains de ces travaux ont déjà fait l'objet d'une demande au Conseil général.

Vote : à l'unanimité

Voyage à Versailles de la classe de CM2 de l'école de la Masserine : demande de subvention

JF Piccoli donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

Admission en non valeur

D. Feuiltaine donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

Sortie de l'inventaire de biens immobiliers

D. Feuiltaine donne lecture du projet de délibération.

JM Michel est étonné de voir que la mairie est propriétaire de ses photocopieurs et n'a pas choisi de souscrire de contrat de maintenance.

Le Maire répond que jusqu'à présent, les conditions d'achat ont été plus favorables que celles d'une location.

Vote : à l'unanimité

Groupement de commandes bureautique organisé par le Grand Nancy : adhésion au groupement et signature de la convention de constitution du groupement par la ville de Pulnoy

D. Feuiltaine donne lecture du projet de délibération.

Le Maire ajoute que la mutualisation est maintenant chose courante.

M. Ogiez s'étonne du nombre peu important de communes participant à ce groupement de commandes.

D. Feuiltaine répond que les communes membres de ce groupement sont celles qui ont mutualisé leur informatique avec le Grand Nancy. Les communes entrent progressivement en mutualisation avec la Direction des Services Informatiques de la CUGN car celle-ci ne peut tout absorber d'un seul coup.

D. Deviterne demande si la commune peut, malgré ce groupement de commandes, acheter du matériel chez d'autres fournisseurs.

Le Maire répond par l'affirmative.

Vote : à l'unanimité.

Dossiers de demandes de subvention de particuliers au titre des économies d'énergie

JM Heinly donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

Cantine scolaire : modification du règlement intérieur

M. Piccoli explique que les modifications du règlement intérieur concernent d'une part les délais de réservation et d'autre part la définition des repas occasionnels.

D. Deviterne demande si cette redéfinition de l'occasionnel va engendrer une rigidité dans le système d'inscription.

M. Piccoli répond que le système d'inscription ne change pas. Il s'agit seulement d'écrire précisément ce que l'on entend par repas occasionnel afin que les parents soient informés.

D. Deviterne demande si l'on peut répondre à une maman qui vient le matin pour inscrire son enfant pour le midi.

M. Piccoli répond que les inscriptions le jour-même ne peuvent être acceptées. En revanche, certaines assistantes maternelles peuvent « dépanner ».

Vote : à l'unanimité

Périscolaire maternel : modification des tarifs

M. Piccoli explique que l'actualisation des tarifs est couplée à l'introduction de tranches de tarification selon les quotients familiaux.

D. Deviterne trouve que les tarifs ne diffèrent pas beaucoup d'une tranche à l'autre et sont relativement bas.

M. Royer répond que les familles fréquentant cet accueil périscolaire paient, par ailleurs, des impôts sur la commune.

Vote : à l'unanimité

Vote d'une aide pour les sinistrés du Japon

Le Maire rappelle la catastrophe qui a eu lieu au Japon et pense qu'un geste de solidarité du Conseil Municipal serait bienvenu. Les fonds peuvent être versés soit à la Croix Rouge soit à l'association « Carrefour des Communes ».

Vote : à l'unanimité, fonds à verser à Carrefour des Communes. En effet, cette association informe les communes du montant des fonds récoltés, de leur destination, de la nature des investissements.

Deuxième demande d'occupation du centre socio culturel pour le collège Edmond de Goncourt

P. Broussier donne lecture du projet de délibération.

Le Maire souligne le succès rencontré par le forum des métiers organisé par le collège.

Vote : à l'unanimité

Demande d'occupation du centre socio culturel par l'Association Solidarité Handicap

P. Broussier donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

Question orale de l'opposition

« Dans le contexte tragique actuel d'utilisation de l'école publique comme variable d'ajustement budgétaire par une suppression massive de postes d'enseignants (65000 postes en moins depuis 2007), la commune de Pulnoy est maintenant directement concernée : des parents d'élèves nous ont alertés sur le risque de fermeture de classes tant à l'école de la Masserine qu'à l'école de la Moissonnerie. Sachant qu'une fermeture de classe est toujours très préjudiciable à une commune, que les chiffres pour ces deux écoles sont proches des seuils de maintien d'ouverture, que le Maire a pouvoir sur sa « carte scolaire » et qu'à court terme de nombreux logements sont prévus, pouvez-vous nous préciser votre position et celle de votre conseil concernant ces menaces de fermetures, lors des consultations par le conseil départemental de l'Education Nationale, ainsi que dans les négociations possibles avec l'inspecteur de circonscription et l'inscription académique ? »

Réponse du Maire :

Au niveau de la carte scolaire, les adjoints en charge, M. Piccoli et JF Piccoli, ont réalisé un travail de fond pour modifier la carte permettant d'absorber au mieux les nouveaux élèves apportés par le projet des Résidences Vertes. Cette refonte de la carte scolaire n'est aujourd'hui pas applicable. Une carte scolaire ne doit être changée qu'en cas d'événements, de projets majeurs sur une commune.

Au niveau des seuils, les textes sont clairs : « il n'existe plus de normes nationales en matière d'ouverture ou de fermeture de classe. Cela dépend de la répartition effectuée par les autorités académiques du contingent d'emplois dont elles disposent en fonction des besoins de l'ensemble des écoles. Ainsi, l'impossibilité de maintenir un emploi d'enseignant du fait de l'insuffisance du nombre d'élèves et des moyens budgétaires entraîne la fermeture de la classe ou de l'école, même sans l'accord de la commune bien que la consultation de cette dernière apparaisse indispensable ».

Le Maire poursuit en annonçant les effectifs prévisionnels pour la rentrée prochaine :

- école élémentaire Masserine : 72 élèves, contre 79 aujourd'hui. Les effectifs moyens par classe seront de 24, contre 20 aujourd'hui. Une moyenne de 24 élèves par classe est un effectif acceptable.
- école élémentaire Moissonnerie : les effectifs resteront identiques, soit 176 élèves. Les effectifs moyens par classe seront de 25, contre 22 aujourd'hui. Le Maire accepte de demander à l'inspection académique, s'il le faut, le maintien de la 8^{ème} classe. Il « ira au charbon », si cela s'avère nécessaire, comme il l'a toujours fait. Il rappelle que l'année dernière, il a saisi l'inspection académique pour l'ouverture d'une 5^{ème} classe aux 4 vents et qu'il a obtenu gain de cause. Cependant, le Maire estime que c'est plutôt le rôle des parlementaires de se battre contre les fermetures de postes. Il faut que ceux-ci se saisissent du problème. Le Maire ajoute qu'il faudrait, avant tout, que les 10 000 enseignants mis à disposition de diverses associations reprennent leur rôle d'enseignants.

D. Deviterne répond que c'est chose faite et ajoute que les associations ne peuvent, par conséquent, plus assumer leurs missions.

JM Michel intervient en disant qu'une fermeture de classe est toujours plus préjudiciable pour une petite école que pour une grande.

M. Piccoli répond qu'une des solutions serait d'associer les 2 écoles (élémentaire et maternelle masserine) sous une seule direction. Mais, seule l'Education Nationale peut le proposer aux enseignants, qui, au final, décident.

Le Maire conclut en disant que l'école est un domaine difficile à gérer, en raison des problèmes humains qu'engendre toute modification.

Fait à Pulnoy, le 28 mars 2011

Le Maire,



Gérard ROYER

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Nadine", written over a horizontal line.

Nadine CHABOD